

**ÉLECTIONS**

**2014**  
 cgt

Proximité | Solidarité  
 Démocratie | Efficacité

L'esprit de conquête

P. 1: Le mot de la nouvelle secrétaire.

# Brèves d'été

## Le mot de la Secrétaire

Elu-e-s aux dernières élections professionnelles, représentatifs de l'ensemble des professions de l'hôpital, les délégué-e-s CGT s'engagent avec honnêteté pour la défense de tous.

Vos divers témoignages recueillis lors de nos passages dans vos services reflètent la dégradation des conditions de travail mais aussi la violence d'un système qui reproche au soignant ce qu'il a déclenché, cela porte un nom : l'injonction contradictoire.

Devenir coupable du système qui torture est particulièrement révoltant. Comment passer de la souffrance à la lutte pour l'amélioration de la qualité de vie au travail, qui rappelons le, est une des priorités du gouvernement.... C'est un enjeu majeur car le bien être au travail conditionne le travail bien fait.

Dans le fatalisme ambiant de la « crise », nous pouvons ensemble lutter sur le terrain, lutter pour la reconstruction du travail collectif, lutter contre les dysfonctionnements qui entravent notre professionnalisme, lutter pour une prise en charge du patient qui ne soit pas dictée par la seule logique financière.

Les multiples réorganisations de services ne peuvent s'opérer sans vous qui êtes sur le terrain, sans vous dont les propositions doivent être entendues, sans vous qui connaissez parfaitement votre métier et le respect du patient.

Les derniers dossiers présentés dans les instances sont la preuve que nous sommes tous des personnels responsables et en capacité de travailler sur les projets, encore faut-il que l'on nous en informe.....

Avec vous, nous faisons en sorte que le patient, grand oublié du ministère, soit replacé au centre du dialogue.

Ce que nous faisons au quotidien c'est écouter votre parole, porter vos demandes et propositions et défendre vos droits. Au-delà du local, nous sommes présents dans les instances nationales pour faire remonter toutes les problématiques dues aux choix du gouvernement et intervenir sur tous les points brûlants : la pénibilité, la formation initiale, le DPC, les ordres...

Que votre problème soit collectif ou individuel, nous serons toujours présents à vos côtés afin de vous défendre. Première organisation syndicale, des milliers de salariés des secteurs publics et privés nous font confiance, pourquoi pas vous ?

Françoise Gaillard, secrétaire du syndicat CGT du CHRU de Montpellier.

Le journal de tous les hospitaliers du CHRU de Montpellier.

**« CEUX QUI LUTTENT NE SONT PAS SURS DE GAGNER, MAIS CEUX QUI NE LUTTENT PAS ONT DÉJÀ PERDU »**

*Professionnels de santé  
 Votre avenir nous intéresse !*



**Le 04 décembre 2014  
 VOTEZ CGT**



Page 2

Le coin du revendicatif local  
 Ordre IDE, CAP, parkings

Page 3

Le coin du revendicatif national  
 Lutte IADE, jour de carence

Page 4

Règlementation: le saviez-vous?  
 Témoignages

## Le coin du revendicateur au CHU..



### Ordre IDE et promotion professionnelle

Nous avons interpellé les Directions du CHU, de l'ARS et des différentes écoles paramédicales (IADE, IBODE, Puer, Cadres) afin de faire cesser les obligations d'adhésion à l'Ordre Infirmier conditions imposées pour valider les inscriptions dans ces écoles.

Aucun texte n'oblige les futurs étudiants à adhérer à l'Ordre pour suivre une formation. De plus, la note de janvier 2014 émise par la DGOS en direction des directions des ARS est très claire: l'inscription au fichier Adéli n'est pas soumise à l'adhésion à l'ONI. Les directions d'établissement n'étant pas invitées à se substituer à l'ordre, nous avons interpellé à ce sujet le Directeur Général. Celui-ci

nous a répondu « qu'à ce jour, aucun candidat n'a été refusé en formation s'il ne présentait pas à cette adhésion. » Aussi, nous allons ré-interpeller la Direction de l'ARS afin de ne plus soumettre l'obtention du diplôme d'IADE ou d'IBODE à l'inscription à l'ONI. Affaire à suivre...

### A propos des CAP

Normalement les CAP se tiennent en 2 temps. Les avancements d'échelons pour l'année à venir en décembre et les changements de grades en avril.

Cette année les déconvenues étaient au rendez-vous !!!

Les CAP d'avancements d'échelon ont été pour certaines reprogrammées en avril puisque les reclassements de février ont conduit à suspendre les montées d'échelons des agents concernés à la fois par un reclassement et une montée d'échelon au titre de 2014 pour la période allant du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre. Ainsi **certains** d'entre

vous qui, à l'issue des 1<sup>ères</sup> CAP de décembre, avaient été informés d'un changement d'échelon en 2014 auront la désagréable surprise de constater que celui-ci ne sera effectif qu'en 2015 !!!!

Quant aux avancements de grades, la première programmation était le 17 avril, reportée au 2 juin, renvoyée au 27 juin puis finalement reportée en septembre. Le motif invoqué était la non parution du texte fixant les ratios. Cet arrêté a été publié au JO le 14 juin. La CGT a donc « insisté » pour que les commissions se tiennent avant l'été comme prévu afin de ne pas vous pénaliser.

Devant notre insistance la Direction a finalement mis un terme à cette valse-hésitation en reprogrammant les CAP pour le 7 juillet dernier. Ouf!

**Vos élus CGT sont à vos côtés pour défendre et faire respecter vos droits.**



### Parkings!!!

La problématique des parkings au CHU c'est un peu « Les feux de l'amour ». Un soap opéra à rallonge qui dure depuis 20 ans...

Après des années d'interpellations restées lettres mortes: pétitions, courriels, demande de table ronde (notre organisation portant toujours **vos propositions**), le Directeur Général a fini par nous assurer qu'il apporterait des solutions concrètes par la voix des instances. Ainsi, lors du CHSCT du 17 juin dernier, l'Administration a dévoilé quelques mesures que nous réclamions depuis

plusieurs années.

Même si se garer est toujours un casse-tête, voici les changements qui interviendront d'ici septembre 2014:

ADV: accès du parking arrière uniquement par badge.

LAPEYRONIE (rue Lacordaire): accès réglementé par badge.

GUI DE CHAULIAC: les aficionados de la petite reine verront l'agrandissement significatif du parking à vélo.

Nous attendons vos remarques et propositions que nous ne manquerons pas de faire remonter.

## Le coin du revendicatif national



### Jour de carence

Félicitons nous de cette belle victoire qui a permis d'éviter l'entrée d'assurances privées dans la fonction publique. Celles-ci entretenaient le maintien de cette mesure par le clivage salariés du secteur public/secteur privé afin de signer des conventions juteuses avec l'Etat pour la mise en place de la subrogation\* dans la fonction publique.

Eh bien non. Encore raté!



### Mobilisation IADE

La lutte finit toujours par payer, ce ne sont pas nos collègues IADE qui nous contrediront. La reconnaissance de leur Grade Master actée dès septembre 2014 est une belle victoire. A noter la mobilisation des étudiants IADE qui n'ont pas hésité à « monter » à Paris pour exprimer leur grogne.

Pour certains c'était une première. Première grève, première « manif », première victoire. L'occasion aussi de faire le constat que dans notre pays, malheureusement, **on n'obtient rien sans rien.**

### Reformes, vous avez dit réformes?

Depuis quelques temps, les « médias » nous parlent d'organisations « réformistes ».

Ces associations bienveillantes se positionneraient au-dessus de la mêlée et feraient preuve d'un discernement qui nous échapperait.

Attention toutefois aux « réformistes » prêts à signer tout et n'importe quoi: réforme des retraites et perte de pénibilité, ANI\*, pacte de responsabilité (qui ne fait plus l'unanimité)... La liste bien entendu est non exhaustive.

La CGT s'est démarquée depuis longtemps de tout appareil politique. Mais cela, vous le saviez déjà!

Toutefois méfiez-vous des ...

**contrefaçons!!!**

### Un Syndicat ça sert à quoi?!

**S** comme **Solidaire** pour un idéal commun.

**S** comme **S'organiser** pour se donner les moyens de défendre ses intérêts individuels et collectifs.

**S** comme **S'unir** pour être plus fort et donner du poids à ses revendications.

Exprimer ses **aspirations** et les faire aboutir par la force du **collectif**.

Mieux connaître ses **droits**, les faire respecter et en conquérir des nouveaux.

Si vous pensez qu'on ne vous dit pas tout et que nul n'est censé ignorer la loi.

Si les principes de justice d'égalité et de solidarité vous tiennent à cœur.

Si vous avez besoin d'un soutien collectif ou personnalisé.

Si vous souhaitez une amélioration de vos conditions de travail et **parce que l'union fait la force**, alors pour tout cela, **rejoignez-nous!!!**

**ANI: Accord National Interprofessionnel**  
Pour aller plus loin sur cet accord minoritaire (la loi exige une représentativité de 50% des voix des salariés).

<http://www.cgt.fr/Pourquoi-l-ANI-ne-doit-pas-etre.html>

**Subrogation:** En cas de maintien de salaire pendant un arrêt de travail, la subrogation

permet à l'employeur de percevoir directement, en lieu et place du salarié(e), les indemnités journalières qui lui sont dues par sa caisse d'Assurance Maladie pour la période de l'arrêt de travail ou du congé considéré.

<http://www.ameli.fr/employeurs/vos-demarches/attestation-de-salaire/la-subrogation.php>

**Le saviez-vous?****Règlementation A.T. maladie**

L'arrêt N° 345238 du Conseil d'Etat du 28 Septembre 2011 a indiqué que **le constat de l'absence d'un agent hospitalier public en congé de maladie à son domicile, lorsque le médecin contrôleur mandaté par l'employeur public s'y est présenté de manière imprévue, ne pouvait à lui seul justifier de la suspension de la rémunération de l'agent.**

**Ainsi les agents de la fonction publique hospitalière ne sont pas soumis aux horaires de sorties autorisées par la Sécurité Sociale et**

figurant sur l'arrêt de travail.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'est prévue dans les statuts de la fonction publique pour sanctionner un agent en maladie absent de son domicile en dehors des horaires de sortie autorisée par la Sécurité Sociale.

**Les horaires de sortie en congé maladie ordinaire ne s'appliquent pas à la fonction publique .**

La haute Juridiction du Conseil d'Etat a jugé que, si le refus d'un agent public de se soumettre à une contre visite alors qu'il est en congé maladie peut entraîner une suspension de sa

rémunération, **le seul fait qu'il ait été absent de son domicile, en dehors des heures de sortie autorisées, lors d'une contre-visite imprévue à son domicile ne pouvait justifier une suspension de sa rémunération** en l'absence de toute disposition législative ou réglementaire l'autorisant pour un tel motif.

**TEMOIGNAGES**

Ce mois ci, c'est Didier qui nous explique pourquoi il a décidé de rejoindre le syndicat CGT du CHU de Montpellier. »

*« Comme beaucoup d'agents confrontés à la dégradation des conditions de travail avec des relations quelquefois difficiles avec notre hiérarchie prise elle aussi entre deux feux, j'ai trouvé auprès du syndicat CGT un soutien et surtout de bons conseils.*

*Aujourd'hui si j'ai décidé de m'impliquer un peu plus à la CGT, c'est pour essayer d'améliorer nos conditions de travail et défendre nos droits.*

*Il est aussi urgent de replacer l'humain au centre de notre système de soins, celui-ci étant trop souvent relégué au second plan au détriment d'une certaine logique financière.*

*Pour finir, mon adhésion est un tout petit investissement car ma cotisation syndicale est déductible de mes impôts.*

*Cordialement, Didier. »*

